

**« Faire plus pour protéger nos arbres et le couvert végétal » — Colette Éthier**

**Longueuil, 19 février 2021** — À l'occasion du conseil municipal qui s'est tenu le 16 février dernier, la conseillère Colette Éthier s'est fait la voix des citoyens inquiets des abattages d'arbres ainsi que la perte du couvert végétal qui pourraient survenir dans le cadre de projets de développement ou de redéveloppement résidentiels. Cette dernière a déposé un avis de proposition demandant notamment que la Ville de Longueuil pose des gestes concrets pour accroître l'observance de la Politique de l'arbre ainsi que ses règlements. Pour la conseillère du district de LeMoynes-de Jacques-Cartier, « augmenter les amendes pour la coupe illégale d'arbres ne doit pas être la seule avenue envisagée pour le respect de la réglementation ».

« Dans le cadre des consultations publiques sur la révision des règlements d'urbanisme, pour mieux encadrer le redéveloppement, qui ont été menées en janvier dernier, plusieurs citoyens ont signifié leur inquiétude face à la coupe d'arbres matures dans les projets de développement et redéveloppement dans les quartiers », d'indiquer Colette Éthier.

Cette dernière poursuit en indiquant que pour les citoyens, et la science est têtue là-dessus, le maintien des arbres matures a un impact direct sur la qualité de vie dans nos quartiers et la santé de nos concitoyens en plus de contribuer à limiter les gaz à effet de serre ; rejoignant ainsi les objectifs inscrits dans nos différentes politiques, à la Ville comme au niveau de la Communauté Métropolitaine de Montréal. « Pour moi, c'est un enjeu de cohérence dans l'application de nos règlements ».

L'avis de proposition de la conseillère Colette Éthier demande ainsi que la Ville de Longueuil travaille à augmenter l'observance de la Politique de l'arbre ainsi que ses règlements afin de freiner les coupes d'arbres abusives ; et qu'elle s'inspire des meilleures pratiques en vigueur dans d'autres municipalités afin de protéger le couvert végétal ainsi que les arbres matures. L'objectif étant d'éviter des coupes d'arbres qui ne sont pas permises.

« C'est un avis de proposition auquel je souhaite que le Comité exécutif réponde favorablement. On doit être innovateur dans nos façons de faire et d'envisager l'application du cadre réglementaire qui implique nos citoyens et les différents partenaires du développement résidentiel », de mentionner la conseillère Colette Éthier.

**Des amendes à la hausse pour les citoyens**

Le conseil municipal a adopté une modification réglementaire visant à augmenter les amendes pour une première infraction et pour toute récidive.

« Comme dans la plupart des villes, la coupe d'arbres à Longueuil n'est permise uniquement que sous certaines conditions et à la suite de l'obtention d'un permis d'abattage. Au Conseil du 19 janvier, je m'étais questionné à savoir si la pénalité encourue pour la coupe d'arbres non autorisée était réaliste pour les citoyens, alors que ce sont surtout les entrepreneurs qui sont ciblés dans le cadre de projets de développement ou de redéveloppement résidentiels », de déclarer la conseillère du district de LeMoyne-de Jacques-Cartier.

Question de bien distinguer les choses entre un simple citoyen qui aurait coupé un arbre dans sa cour, versus une coupe d'arbres planifiée dans le cadre d'un projet résidentiel, la conseillère Colette Éthier a proposé de diminuer à 500\$ au lieu de 1 000\$ l'amende donnée aux citoyens pour une première infraction ; pour toutes récidives, l'amende serait de 1 000\$ au lieu de 2 000\$. Il en coûtait 300\$ pour une première infraction et 600\$ pour toute récidive avant l'adoption du règlement. Les élu.e.s d'Action Longueuil et les indépendants ont voté contre l'amendement proposé par la conseillère de Longueuil Citoyen.

« On est tous d'accord pour protéger nos arbres. Les coupes d'arbres non autorisées sont problématiques. Mais passer de 300\$ à 1 000\$ pour une première infraction et de 600\$ à 2 000\$ pour toute récidive, on trouvait ça un peu excessif pour les citoyens. L'amendement que nous avons proposé était raisonnable. Mais on doit toujours penser que la capacité de payer de nos concitoyens n'est pas illimitée », de conclure la conseillère Colette Éthier.